



Effets des mesures de répression

BÂTIR UN CANADA SÉCURITAIRE ET RÉSILIENT

Les opérations policières contre le crime organisé ont peu ou pas de répercussions quantifiables sur la perception qu'a le public de la sécurité ou sur les niveaux de criminalité mesurés à l'échelle municipale.

Le rapport s'appuie sur la recherche au sujet des mesures de répression contre le crime organisé (CO) et examine comment sont évaluées les opérations des organismes d'application de la loi visant le CO. Plus précisément, les auteurs ont examiné sept opérations policières menées contre le crime organisé entre 1998 et 2004. Les diverses opérations ciblaient différents types d'organisations criminelles. L'étude de ces opérations visait à définir et à évaluer les effets des mesures de répression sur les taux de criminalité et la perception de la sécurité et du mieux-être dans les collectivités environnantes.

Bien que plusieurs sources de données aient été évaluées aux fins de l'étude, seules la Déclaration uniforme de la criminalité (DUC) et l'Enquête sociale générale (ESG) – Victimation ont finalement été utilisées. Les chercheurs ont aussi examiné des articles de journaux concernant ces opérations policières au cours de la période de l'étude.

Les conclusions des analyses des données de la DUC et de l'ESG, ainsi que des articles de journaux, révèlent que les mesures de répression policière réduisent modérément les niveaux de criminalité enregistrés et modifient peu la perception que le public a de la sécurité. Dans quelques cas seulement le lien a pu être fait entre une mesure de répression précise et la perception des résidents à l'égard de leur sécurité personnelle ou de la réduction des activités criminelles. Il est également pertinent de mentionner que la perception de la sécurité ne concorde pas nécessairement avec la sécurité réelle.

Bien que l'étude montre que les opérations, dont les

objectifs tactiques sont de contrecarrer et d'enrayer le CO, connaissent un succès mitigé, il est difficile d'évaluer de manière exhaustive l'effet des mesures de répression sur la criminalité et la collectivité en raison de difficultés liées à la disponibilité des données. Comme toute étude rétrospective, le projet était assujéti à plusieurs contraintes. Par exemple, les données de l'ESG se limitaient aux régions métropolitaines de recensement; elles ont été utiles pour évaluer les mesures de répression dans les grandes villes, mais moins dans le cas des petites villes. De plus, les données de l'ESG ne sont pas expressément destinées à mesurer la perception du crime organisé par les Canadiens, mais plutôt à mesurer la criminalité et la santé de la collectivité de façon plus générale. Les mesures de répression ciblent souvent des organisations criminelles précises, et non l'ensemble du milieu criminel.

Par ailleurs, l'étude a révélé que les journaux s'intéressent davantage aux activités associées aux mesures de répression policière et aux faits subséquents (p. ex. procès, profils des personnes liées aux dossiers) qu'à la perception de la population locale. Cette constatation correspond à celles d'autres études, qui révèlent que les médias tendent à consacrer leur attention aux aspects sensationnels de la criminalité (p. ex. les arrestations et les procès criminels) plutôt qu'aux effets d'une opération sur la collectivité.

Bien que l'étude rétrospective ait permis de mieux comprendre les effets des mesures de répression policière sur le taux de criminalité, la sécurité publique et la qualité de vie, elle met également en lumière la difficulté de mesurer ces effets. L'étude confirme la nécessité de mesurer le rendement des mesures de répression policière contre le CO. Les forces policières d'autres pays (comme l'Australie) élaborent actuellement des indicateurs de rendement afin d'évaluer si les ressources sont



utilisées de manière efficace et efficiente.

Les auteurs formulent quelques suggestions : que les forces policières élaborent une stratégie de communication pour informer le public des mesures de répression; qu'une base de données nationale sur les mesures de répression soit mise sur pied afin de servir d'outil d'évaluation; et que des plans d'évaluation prospectifs détaillés soient intégrés aux propositions de mesures de répression.

Gabor, Thomas, John Kiedrowski, Victoria Sytsma, Ron Melchers et Carlo Morselli. *Impact des mesures de répression contre le crime organisé sur la collectivité*, Ottawa, Sécurité publique Canada, 2010.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la recherche en matière de crime organisé au sein de Sécurité publique Canada, veuillez communiquer avec l'Unité de recherche sur le crime organisé à l'adresse ocr-rco@ps-sp.gc.ca.

Les résumés de recherche sur le crime organisé sont rédigés pour Sécurité publique Canada et le Comité national de coordination sur le crime organisé (CNC). Le CNC et ses comités régionaux et provinciaux de coordination travaillent à différents niveaux en misant sur un but commun : établir des liens entre les organismes d'application de la loi et les décideurs du secteur public afin de lutter contre le crime organisé. Les résumés de recherche sur le crime organisé appuient les objectifs de recherche du CNC en faisant ressortir des renseignements fondés sur la recherche qui sont pertinents pour l'élaboration de politiques ou d'opérations. Les opinions exprimées dans le présent résumé sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les opinions de Sécurité publique Canada ou du Comité national de coordination sur le crime organisé.